

Règlement général de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

12/03/2014

Ce texte porte règlement général de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Il précise ses modalités d'organisation et de fonctionnement (déontologie des membres, séances, agrément des associations, correspondances et saisine, fonctionnement interne), ainsi que les règles procédurales, notamment en matière de déclaration de situation, de conflit d'intérêts, et d'exercice d'activités privées.